

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 30 avril 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	21
pouvoirs :	8
votants :	29
abstentions :	0
voix pour :	29
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 30 avril 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 24 avril 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) - M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir M. Jean-François VALEGEAS) – M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE) - Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) – M. Jean-Marie MASSON (donne pouvoir à Mme Adjoua KOUAME) – M. Patrick BOMPOINT (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

ETAIENT ABSENTES

Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

2013.54**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT****MODIFICATION AP/CP N° 2-2012 POUR LE RESTAURANT JULES MICHELET**

Par délibération n° 2012-02 du 26 janvier 2012, une autorisation de programme/crédits de paiement a été votée pour le réaménagement de la demi-pension du groupe scolaire Jules Michelet et la création d'une galerie en façade d'un bâtiment de l'école élémentaire, (délibération modifiée le 24 janvier 2013).

La conclusion d'avenants prenant en compte des impondérables et l'opportunité (*) de raccorder sur un compteur unique de type « tarif jaune » les deux établissements scolaires (primaire et maternelle), conduisent à réviser le montant de l'autorisation de programme et le crédit de paiement 2013 selon le tableau ci dessous :

(*) ce raccordement, s'il a un coût initial, générera des économies ; en effet, le coût de l'énergie sera moindre qu'aujourd'hui.

<u>Situation actuelle</u>	Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel
	711 000 ,00 €	480 943,21 €	230 056,79 €

<u>Modification</u>	Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel
	+ 10 000 €	721 000 ,00 €	480 943,21 €

Le crédit de paiement supplémentaire de 10 000 € sera inscrit au compte 23-2313-20-931 du projet de décision modificative n° 1-2013 présenté à ce même conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE la révision de l'AP/CP n° 2-2012 selon le tableau ci-dessus ;
MODIFIE le budget 2013 par décision modificative n° 1-2013 en ouvrant des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 € pour couvrir le crédit de paiement prévisionnel 2013.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

